

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE SYNDICAL DU 18 MARS 2015**

L'An Deux Mille Quinze, le dix-huit mars, à dix-neuf Heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre TALUT.

Étaient présents : François DENISSIEUX, Martine GAUTHERON, Michelle HUVET, Pascal JOMAIN, Jean-Pierre JOURDAIN, Virginie MAS, Hervé MASSARDIER, Patricia MIQUET, Didier PIGNARD, Jean-Pierre TALUT, Jacques THOMAS,

Madame Patricia MIQUET présente un pouvoir de Madame Christiane GUICHERD  
Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN présente un pouvoir de Monsieur Patrick FIORINI  
Monsieur Pascal JOMAIN présente un pouvoir de Monsieur Gérard EVANGELISTA

---

**Objet :**

**Budget primitif  
2015**

Considérant que M. le Président présente le budget primitif 2015 examiné par la Commission Finances réunies les 21 janvier et 3 mars 2015.

Que le budget primitif s'équilibre :

- En dépenses et en recettes de Fonctionnement pour un montant de : **2 453 403 €**
- En dépenses et en recettes d'Investissement pour un montant de : **720 221 €**

Après avoir pris connaissance des documents joints,

Après délibération, à l'unanimité

Le Comité Syndical :

- **VOTE** le Budget Primitif 2015,
- **APPROUVE** la présentation fonctionnelle du Budget,
- **AUTORISE** les virements de crédits nécessaires à l'ajustement des Comptes en fonction des besoins,
- **CHARGE** Monsieur le Président de mettre en application ce Budget.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au  
représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 18 mars 2015

Le Président

Jean Pierre VALLET

